

## LA SECURITE DE VOS ENFANTS

## REGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DEVANT LE GROUPE SCOLAIRE

En 2015, la municipalité a mené une réflexion et mis en œuvre des actions visant à sécuriser les abords de l'école, en rappelant les règles de circulation et de stationnement reprises sur le plan au dos de la présente note.

Depuis quelques temps pourtant, il semble que certains parents, pour éviter l'attente derrière le bus probablement, n'hésitent pas à emprunter le sens interdit pour accéder au stationnement.

Cette pratique, outre le fait qu'elle constitue une infraction grave au code de la route, présente un danger indéniable pour les usagers, enfants comme adultes, et est répréhensible.

Ainsi, parents automobilistes, si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas attendre le départ du bus de ramassage scolaire lorsqu'il est arrêté devant l'école pour la montée ou descente des enfants, utiliser le parking derrière l'ancienne mairie pourra être une solution optimale, sécure et responsable pour vous.

Je compte sur votre compréhension et votre civisme pour que les abords de l'école redeviennent agréables et sûrs pour chacun.

Le Maire Sonia BUR

Le Val de Guéblange, le 25 mars 2021

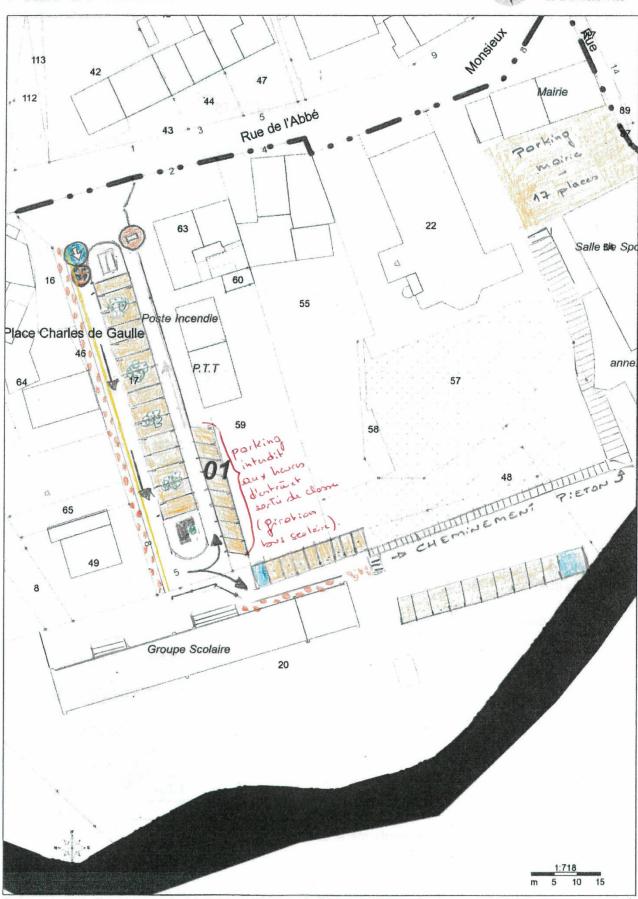
## RAPPEL A LA LOI



• Copie pour information à la Gendarmerie de SARRALBE

## Commune de LE VAL DE GUEBLANGE Plan de masse





Ce document est indicatif et n'engage en aucun cas la responsabilite de la collectivite, en cas d'erreur ou d'ommission.